



Pour « entreprendre » [1](#) mon bref propos sur la « Question Touareg », un souvenir : *Le Trésor des Hommes Bleus*

[2](#)

, le film magnifique d'Edmond Agabra. Une salle de cinéma :

*Le Plaza*

d'Abidjan. Il m'en souvient, je devais avoir huit ans. L'affiche

[3](#)

, l'une des plus belles, me marque encore. La gracieuse Marpessa Down, dans le rôle de « Malika », une ravissante touarègue de bleu vêtue, et Lex Baxter, « Fred ». Tous deux dominent l'affiche de leurs visages et leurs regards portent loin. Comme si l'avenir leur était une promesse. En dessous d'eux, avec vélocité, avance une file de dromadaires au galop montés d'hommes en bleu et armés de fusils. Un cavalier européen ouvre cette course rapide. Et, au fond, un palais oriental. Que de signes, dans ce tableau !

C'est dona Pempa, ma mère, cinéphile tenace, qui nous emmena voir ce film, mes frères et moi. Ce fut, je crois, ma première rencontre avec le peuple Touareg et elle s'est fixée en un *souvenir déterminant*

[4](#)

, par des images fortes et une couleur vive. Insolite rencontre donc !

Au vrai, je croyais que les Touaregs étaient « bleus », jusqu'au jour où j'appris de Lucette, ma sœur aînée, que leur teint n'était pas un pigment, mais que la décoloration de l'indigo de leur chèche (voile du visage) sur leur peau.

Faut-il le rappeler, le titre espagnol du film est *El secreto de los hombres azules*. Cependant, le vrai « secret » de cette œuvre est ailleurs, non pas dans cet intitulé, mais dans cela même que son réalisateur dissimule, à savoir le lien caché entre la situation historique Kurde et Touareg. En effet, il y a peu, à la faveur de recherches biographiques sur Edmond Agabra, je découvris qu'il était d'origine kurde, né le 10 août 1926, à Bucarest (Roumanie) où sa famille avait émigré. Ce film prit aussi une toute autre dimension. Un Kurde terminant de réaliser, en 1960, un film sur les Touaregs, au moment où, en 1958, ceux-ci formulent leur souhait politique d'autonomie, à la veille des indépendances africaines. Quelle coïncidence ! Plus piquant encore, la réalisation de ce film frappe d'autant plus qu'elle revêt une signification nouvelle, quand on saisit l'identité du contexte géopolitique des Kurdes (Mèdes) et des Touaregs (Berbères). Les premiers [5](#)

comme les seconds

[6](#)

constituent un peuple au passé prestigieux et à présent éparpillé dans plusieurs régions et pays. Maints points communs entre ces deux peuples ont pu inspirer Edmond Agabra. Par exemple, l'idée et le projet du « grand Kurdistan » fait songer à l'Azawad, cette vaste région dont le MNLA revendique l'autonomie et probable géographie de tous les Touaregs de la sous-région entre le Sahara et le Sahel. Même si elle était justifiée, la création d'un État Touareg soulève les mêmes types de difficultés géopolitiques que la formation d'un État kurde, dans la mesure où elle conduirait à démembrer un ou plusieurs États voisins avec un retracer des frontières actuelles.

En outre, les constantes évictions politiques et sociales dont les Touaregs firent l'objet sous la colonisation française ainsi que le cycle de répressions et de brimades dont ils sont les victimes depuis l'indépendance de l'ancien Soudan français paraissent a posteriori donner raison à Edmond Agabra. En effet, le Mali semble être devenu aux Touaregs ce que la Turquie est aux Kurdes. Au reste, comment ne pas voir des points de ressemblance entre la fragile et peut-être éphémère République de l'Azawad proclamée par le MNLA [7](#) (qui reprend l'intention politique des « notables » Touaregs qui voulurent fonder leur État en 1958) avec l'éphémère République kurde du Mahabad (1946) ?

Bref, et si dans un subtil déplacement d'intention Edmond Agabra n'avait que filmé les Touaregs comme il aurait voulu le faire des Kurdes ? Ces considérations obligent à pondérer les commentaires sévères et les railleries que Loïc Blavier [8](#), critique de cinéma, a fait du film *Le trésor des Hommes bleus*

. Car, quoique juste, sa critique n'atteint pas à l'essentiel. Au fond, ce n'est donc pas tant la faiblesse du scénario ou la puérilité du dialogues de ce film, mais l'identité de situation entre les Kurdes et les Touaregs qui donne toute son importance à ce film et toute sa force à la prémonition de son réalisateur.

Un autre éclaircissement. Devrais-je ici l'avouer, quelques années encore après *Le trésor des Hommes bleus*

, à Abidjan, je confondais Touaregs et Maures. Mais combien sont-ils distincts !

Cet *entreduire* visait à aménager l'objet du présent article : la Crise malienne. Situons-le. Faisant suite à l'un de mes articles [9](#), un jeune journaliste français, Jérémie Maire, m'a posé la question suivante : « Les Touaregs ont-ils droit à l'autodétermination ? ».

Au Mali, dussè-je le répéter [10](#), la question principale n'est pas la « Question touareg », mais, fondamentalement, la question de l'État, de la République et de la Démocratie qui, trois décennies durant, se sont fissurés, avant de se disloquer et de s'effondrer, en un mois et sous l'effet d'un double choc : d'abord, le coup d'état du 25 mars 2012, opéré par des débris de l'armée malienne, sous l'impulsion du capitaine Sanogo ; ensuite, la proclamation de l'indépendance de l'Azawad par les Touaregs du MNLA, le 6 avril 2012. Et cet écroulement institutionnel et la sécession nordiste ont provoqué un troisième événement, et le plus important au plan pratique : la percée militaire des groupes djihadistes, offensive qui a qualitativement modifié la nature de la Crise malienne avec toutes ses évidentes instabilités internationales.

La « Question Touareg » prend forme avec la lettre de ses « notables » du 30 mai 1958. Elle est donc immédiatement postérieure à la Loi-cadre Defferre N° 56-619 du 23 juin 1956, mais elle précède la déclaration d'indépendance du Mali le 22 septembre 1960. Ces quatre années (1956 - 1960) ont noué la « Question Touareg » que l'État malien n'a jamais su délier. Et l'on connaît la scansion des révoltes, des répressions brutales et des médiations aux résultats fragiles.

Pour autant, le droit à l'auto-détermination des Touaregs du 6 avril 2012 est-il fondé en raison et en droit ? Appelons une courte problématique :

1°) Les Touaregs forment-ils un peuple ? 2°) Si oui, peuvent-ils alors disposer d'eux-mêmes ?  
3°) la « Question Touareg » se réduit-elle à l'éphémère succès militaire du MNLA ?

La première interrogation peut recevoir une réponse affirmative : oui, il y a une *identité* touarègue, quant à son origine (berbère), son ancienneté dans la région du Maghreb refoulés vers le Sahel, sa culture (nomadisme, langue, organisation tribale, etc.). Oui, les Touaregs forment un

*peuple*

, de près de deux millions d'individus, mais répartis sur au moins six territoires d'Afrique : Algérie, Mali, Libye, Mauritanie, Burkina Faso et Niger. Toutefois, cette répartition géographique est loin d'être uniforme au plan démographique, comme indiqué précédemment (voir la note 5). Ainsi, contrairement à ce que l'on est porté à croire, la communauté touarègue la plus importante réside au Niger, avec près de 45%, et non pas au Mali, où elle ne compte que 25% de l'ensemble de la population touarègue. La moins importante vit en Algérie. Le

*peuple*

Touareg s'étend sur un vaste territoire dont les parties relèvent d'autres souverainetés. C'est donc un peuple, sans territoire, c'est-à-dire qui ne possède pas l'un des attributs essentiels de toute souveraineté. Aussi, en tant que peuple, les Touaregs aspirent à devenir ce que nous avons appelé un

*pays-État*

. Elle est donc face à un double défi : constituer un territoire, délimiter un

*pays*

, en le prélevant sur d'autres, et former un

*État*

. Il n'en va pas de même, par exemple, pour les Palestiniens ou les Sahraouis qui ont un territoire, mais pas d'État. Leur situation est plutôt proche de celle des Kurdes : un peuple répartis sur plusieurs pays, et sans territoire ou pays, ni État.

Mais pourquoi les Touaregs entendent-ils créer leur *pays-État*, en ponctionnant le Mali et pas les autres pays ? Sauf à supposer qu'ils aient le dessein depuis le nord du Mali de s'étendre territorialement, notamment au Niger où réside sa communauté la plus importante ? L'existence d'un *pays-État* touareg, en raison même des origines berbères des Touaregs, est susceptible de donner une dimension inattendue à la Question Berbère en Algérie. Ce type d'exemple peut être multiplié. On le voit bien, la « Question Touareg » est épineuse et porte en germe une nouvelle répartition des cartes et une nouvelle distribution spatiale des populations de la sous-région.

Faut-il pour autant reléguer la Question Touareg comme impossible à résoudre ?

La deuxième interrogation de la problématique appelée plus haut reçoit une réponse provisoire : non, pour lors, les Touaregs ne peuvent pas disposer d'eux-mêmes en tant que *peuple*, parce que : a) leur souveraineté repose sur une « circonstance » historique réversible (extinction de l'État malien et succès d'Aqmi) et non sur une construction politique et/ou diplomatique avérée ; b) certes, les Touaregs du Mali sont la partie la plus active du *peuple*

Touareg, mais ils n'en sont qu'une composante. La Question Touareg est sous-régionale et pas uniquement malienne. Le MNA commet une erreur de perspective politique.

Au reste, et pour lors, il paraît quasi impossible au MNLA de créer un État viable, pour deux raisons principales. D'une part, les Touaregs n'ont pas encore de véritable classe politique autodéterminée susceptible de porter une revendication claire et raisonnable. D'autre part, tout État touareg créé dans les conditions actuelles ne devra son existence qu'à la protection directe d'une grande puissance, ce qui contredit le principe d'autonomie.

La troisième interrogation admet une réponse équivoque : a) la représentativité politique du MNLA reste à démontrer ; b) « sa » victoire militaire résulte de l'action armée d'Aqmi, ce qui entache fortement sa crédibilité.

En tous les cas, l'intervention militaire française a trois conséquences majeures. En premier lieu, elle a relocalisé la Crise malienne dans le domaine politique, en l'extrayant du champ militaire, avec la défaite (provisoire ?) d'Aqmi, l'effacement (temporaire ?) du capitaine Sanogo et le revirement (momentané ?) du MNLA. En second lieu, elle met un terme aux trois formes de "commandantisme" (capitaine Sanogo, Aqmi et MNLA) qui distordait la Crise malienne, paralysait les civils et mettait à l'écart la société civile. En dernier lieu, elle rétablit (?) l'intégrité territoriale du Mali, tout en séparant l'Azawad de Bamako. Elle est, *de facto*, une remise en cause par la France qui confirme l'allégeance (dépendance) de ce qui reste de l'État malien.

Pour bâtir, enfin, la nation malienne, ce à quoi l'État n'avait jamais vraiment songé, nous avons fait quatre propositions dans [l'article précédent auxquels nous renvoyons les lecteurs](#) .

*Pierre Franklin Tavares*

1 En vieux français, le verbe « duire » a été remplacé par « convenir », comme l'indique La Bruyère ( *De la mode*, in *Les Caractères*, La Bibliothèque, Éditions Garnier, Paris, 2010, p. 484). Intro-duire, tiré d' *entreduire*, est d'abord une modalité du Savoir-vivre, avant d'être une technique d'exposition académique.

2 *Le Trésor des Hommes Bleus*, film d'Edmond Agabra, avec Lex Barker, Marpessa Down, Frank Villard et Odile Versois, Eastmancolor, films Matignon, Paris, et Destino film, Madrid, année de production 1960. Sortie le 14 juillet 1961.

3 *Les souvenirs déterminants*, ouvrage collectif, édit. Devillez Didier, Paris, 1996.

4 <http://www.fan-de-cinema.com/affiches/le-tresor-des-hommes-bleus.html>

5 Répartition des kurdes : 1) Kurdistan : Turquie (20 millions), Iran (9 millions), Irak (7 millions), Syrie (3 millions) ; 2) Asie-Caucase : 0,7 million ; 3) Europe : 1,2 million.

6 Répartition des Touaregs : Niger (700.000), Mali (400.000), Burkina Faso (160.000), Algérie (40.000).

7 Lire la Déclaration d'indépendance du MNLA. L'expression « République de l'Azawad » est usitée par le MNLA.

8 Loïc Blavier, <http://tortillafilms.tortillapolis.org/tresor-des-hommes-bleus.html>

9 P. F. Tavares, [Qui donc sauvera le Mali ?](#), sites Ubiznews.com et Africa-Libré.

[10](#)<sup>□</sup> Ibid.